



Le fichier affiché ci-dessous est déclaré valide et conforme à l'original par signature du serveur.

Journal officiel électronique authentifié n° 0202 du 31/08/2025

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Arrêté du 6 août 2025 modifiant l'arrêté du 22 mars 2021 fixant la liste et le classement par groupe des emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat au sein des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités en Ile-de-France et des directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités en outre-mer

NOR : TSSR2521666A

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté 22 mars 2021 fixant la liste et le classement par groupe des emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat au sein des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités en Ile-de-France et des directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités en outre-mer,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 22 mars 2021 est ainsi modifié :

1° Le tableau figurant à l'article 2 est remplacé par le tableau suivant :

<<

Régions	Nature et nombre des emplois de directeur régional adjoint (DRA)						Directeur régional adjoint exerçant d'autres fonctions (directeur d'unité départementale, adjoint au responsable de pôle entreprise, emploi, solidarités, directeur de cabinet)
	Directeur régional délégué	exerçant les fonctions de responsable de l'un des pôles prévus à l'article 4 par référence aux compétences de l'article 2 du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020					
		Directeur régional adjoint responsable du pôle travail (1°)	Directeur régional adjoint responsable du pôle concurrence, consommation, fraudes et métrologie (2°)	Directeur régional adjoint responsable du pôle entreprises, emploi, compétences (3° et 4°)	Directeur régional adjoint responsable du pôle cohésion sociale (5°, 7° et 8°)	Directeur régional adjoint responsable du pôle entreprises, emploi, solidarités (3°, 4°, 5°, 7°, 8°)	
Auvergne-Rhône-Alpe	1	1	1			1	
Grand-Est	1	1	1			1	
Hauts-de France	1	1	1	1	1		
Ile-de-France	1	1	1			1	3 directeurs d'unité départementale (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis)

31 août 2025

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 17 sur 100

Régions	Nature et nombre des emplois de directeur régional adjoint (DRA)						Directeur régional adjoint exerçant d'autres fonctions (directeur d'unité départementale, adjoint au responsable de pôle entreprise, emploi, solidarités, directeur de cabinet)
	Directeur régional délégué	exerçant les fonctions de responsable de l'un des pôles prévus à l'article 4 par référence aux compétences de l'article 2 du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020					
		Directeur régional adjoint responsable du pôle travail (1°)	Directeur régional adjoint responsable du pôle concurrence, consommation, fraudes et métrologie (2°)	Directeur régional adjoint responsable du pôle entreprises, emploi, compétences (3° et 4°)	Directeur régional adjoint responsable du pôle cohésion sociale (5°, 7° et 8°)	Directeur régional adjoint responsable du pôle entreprises, emploi, solidarités (3°, 4°, 5°, 7°, 8°)	
Nouvelle-Aquitaine	1	1	1	1	1		
Occitanie	1	1	1	1	1		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	1	1	1	1		

>>